



Service des loisirs Angus-Bourbonnière

Guide des parents 2024

Camps de jour les Stoukises

Été 2024
03/07/2024



SERVICE DES LOISIRS ANGUS-BOURBONNIÈRE



COORDONNÉES

Services des Loisirs Angus-Bourbonnière – Camp de jour Les Stoukises
5350 Lafond, 2^e étage
H1X 2X2
514-903-SLAB (7522)
info@slabrosemont.org

HEURE D'OUVERTURE

1. Bureaux administratifs

L'Équipe administrative sera en poste durant l'été pour répondre à toutes vos questions, tant pour le camp de jour que pour nos activités de loisir :

- Lundi au vendredi : 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h

2. Accueil et réception

La réception du SLAB et du Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme sera ouverte durant l'été :

- Lundi au vendredi : 9h à 23h
- Samedi et dimanche : 9h à 17h

3. Équipe de coordination

Un coordonnateur est toujours en poste de l'ouverture à la fermeture du camp afin de s'assurer du bon fonctionnement.

- Lundi au vendredi : 7h à 18h

ÉQUIPE DE COORDINATION

Pour l'été 2024, les personnes à la coordination seront Madame Oréo, Monsieur Pégase et Monsieur Flash.

Une vidéo explicative des règles au camp de jour vous sera envoyée dans la semaine du 3 juin. Par la suite, nos trois coordonnateurs tiendront un live Facebook le jeudi 6 juin à 19h pour répondre à toutes vos questions.

Pour discuter avec les coordonnateurs d'un sujet particulier ou problématique, veuillez prendre un rendez-vous pour qu'ils puissent prendre tout le temps nécessaire avec vous.

Informations : 514-903-7522 (SLAB) – stoukises@slabrosemont.org

ÉQUIPE D'ANIMATION

Tous les membres de l'équipe d'animation sont formés en animation et ont réussi leur DAFA (Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animation – Formation théorique de 45h et un stage pratique



SERVICE DES LOISIRS ANGUS-BOURBONNIÈRE



de 35h). Ils possèdent tous une formation à jour en secourisme général RCR/DEA niveau C. Nous vérifions les antécédents judiciaires de tous les animateurs majeurs.

En plus, cette année nous avons misé sur la **formation**. En plus des activités régulières de formation, nous allons offrir des séances de **perfectionnement en animation (9h de formation en plus!)**. La formation montée à l'interne permettra aux animateurs d'aller plus loin dans leur apprentissage pour faire passer un été mémorable à vos enfants !

Ratio : Animateurs et jeunes

(Selon les ratios d'encadrement de l'ACQ)

- 5-6 ans: 1 animateur pour 12 jeunes
- 7-8 ans : 1 animateur pour 15 jeunes
- 9 ans + : 1 animateur pour 15 jeunes

Piscine : 8 ans et plus / Pataugeoire : 7 ans et moins

SITES

Nous sommes heureux de pouvoir accueillir l'ensemble du camp au centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme (GML). Le site de camp est situé au 5350 rue Lafond, au 2^e étage.

Le service de garde aura lieu à l'intérieur. Toutefois, les rassemblements et la majeure partie des activités de camp auront lieu à l'extérieur. Il est important de prévoir un volume plus important de crème solaire, ainsi qu'un imperméable. Également, les animateurs ne seront en aucun cas autorisé à mettre de la crème solaire à votre enfant. Il est donc important de lui montrer comment en mettre et de l'habiller de façon que son dos soit protégé du soleil.

Les groupes sportifs, de leur côté, passeront la journée au Centre Étienne-Desmarteau (l'accueil se fait à GML) pour profiter des gymnases !

HORAIRE – NOUVEAUTÉ POUR UNE MEILLEURE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Camp de jour : lundi au vendredi, **de 8h30 à 16h30**.

Service de garde : lundi au vendredi de 7h à 8h30 et 16h30 à 18h.

Le camp de jour se tiendra du 25 juin au 16 août 2024. L'organisme sera fermé le lundi 1^{er} juillet. Il n'y aura, par conséquent, aucun service de camp de jour.

Arrivée des enfants :

- Les enfants inscrits seulement au camp de jour (sans service de garde) doivent être présents :
 - o Beau temps : parc Lafond **pour 8h30**
 - o Mauvais temps : porte principale de GML (sur la rue Lafond) **pour 8h30**
- Les enfants inscrits au service de garde peuvent arriver entre 7h et 8h30 le matin. Ils doivent donner leur présence au responsable à l'accueil dès leur arrivée. Il n'est pas possible d'arriver avant 7h. Le service de garde se déroulera en totalité à GML, pour tous les groupes.
- Pour l'été 2024, les parents seront uniquement admis à l'intérieur du bâtiment pour venir chercher leur enfant dans le gymnase. Il n'est pas possible de flâner ou d'attendre dans les corridors. Il est toutefois possible de prendre rendez-vous pour rencontrer les membres de l'équipe.
- Mesures sanitaires ou non, nous vous demandons de ne pas envoyer votre enfant au camp de jour si ce dernier est malade.
- Au plus tard le vendredi précédent la première journée du camp de jour de votre enfant, vous recevrez un courriel avec le nom et la photo de son animateur pour faciliter votre arrivée au camp de jour.

Départ des enfants :

- Trois cartes au nom de l'enfant vous seront remises lors du premier matin de camp de votre enfant. Ces cartes attestent que l'adulte venant chercher l'enfant est autorisé à le faire. Advenant que la carte soit oubliée ou que l'adulte n'en possède pas, nous vérifierons son identité. Il est donc primordial de nous aviser si un adulte sans carte vient chercher votre enfant. Pour faciliter la recherche, vous pouvez également ajouter à votre dossier toutes les personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Si votre enfant est autorisé à quitter seul, merci de nous en aviser.
- Pour les enfants seulement inscrits au camp, la personne responsable de venir chercher l'enfant devra se présenter à **16h30 au parc Lafond**.
- En cas de pluie forte ou d'orage qui empêcherait de tenir le rassemblement à l'extérieur, la personne responsable de venir chercher l'enfant devra se présenter à **16h30 à la porte ouest de GML**.
- Les enfants inscrits au service de garde peuvent partir entre 16h30 et 18h. La personne responsable de ramener l'enfant devra montrer la carte du SDG. La même procédure que lors du départ à 16h30 sera faite lors des oublis de carte. Il n'est pas possible de venir chercher l'enfant après 18h. Les installations sont les mêmes pour le service de garde et le camp.
- Nous mettrons sur le Facebook du SLAB un mémo uniquement lorsque le rassemblement se fera à l'intérieur. Si vous devez aller porter ou chercher votre enfant à l'extérieur, il n'y aura pas d'avis.



SERVICE DES LOISIRS ANGUS-BOURBONNIÈRE



- Si jamais vous devez venir déposer ou chercher votre enfant dans un moment de transition (ex. 16h35), merci d'attendre que les animateurs est compté la présence de votre enfant et son départ, cela évite beaucoup de gestion et de stress à toute l'équipe du SLAB.
- Pour inscrire votre enfant au service de garde d'ici le 11 juin, vous pouvez communiquer avec les loisirs au slabrosemont.org ou au 514-903-7522 (SLAB). **Veillez noter qu'une place au service de garde peut être refusée dès le début du camp de jour si celui-ci est déjà plein.** Il est donc préférable d'inscrire votre enfant le plus rapidement possible, pour que les effectifs soient choisis en conséquence.

Veillez noter qu'aucune impolitesse envers les membres de l'équipe (permanente ou de camp de jour) ne sera tolérée. Les mesures sont mises en place pour assurer la sécurité et le bien-être de tous les enfants et tous les membres de l'équipe du SLAB. Un manque de civisme envers un membre de l'équipe sera sanctionné par l'expulsion de l'enfant du camp de jour et ce, sans remboursement.

PROGRAMMATION

Chaque année, l'équipe de coordination met sur pied une thématique de l'été. Celle-ci agit comme trame narrative afin de connecter entre elle les semaines. En plus de cette thématique générale, chaque semaine à sa propre thématique qui vient bonifier l'histoire.

En plus des activités animées par nos animateurs, nous faisons aussi appels à des spécialistes qui viennent bonifier les activités en camp. Nous offrons d'ailleurs le choix de trois camps thématiques : sport, culture et nature.

De plus, notre camp est certifié Tremplin Santé. Nous faisons la promotion des saines habitudes de vie : un workout ludique à tous les matins, 60 minutes actives par jour, nous encourageons les lunchs santé chez nos animateurs et la consommation d'eau.

Finalement, grâce à son accréditation Zéro Déchet, les Stoukises mettent de l'avant un mode de vie plus durable. Nous trions : compost, recyclage, poubelle. Nous conscientisons les jeunes à l'utilisation de matériaux recyclés dans les activités et à l'environnement extérieur grâce à notre activité de Corvée au parc Lafond.

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

Frais supplémentaires

- Si vous inscrivez votre enfant **après le dimanche 9 juin, des frais de retard de 5\$ par semaine d'inscription, par enfant et par service** seront facturés (par service, nous

entendons les frais de retard pour le camp de jour et les frais de retard pour le service de garde).

- Si vous inscrivez votre enfant au service de garde le jour ou la semaine même, le coût est de 65\$/semaine ou de 7\$/période (AM ou PM par jour).
- Les enfants qui seront laissés au camp de jour avant 8h30 ou qui seront récupérés par les parents après 16h35 seront directement transférés au service de garde. Si l'enfant n'est pas inscrit au service de garde, à partir du 25 juin 2024, des frais de **7,00\$ par période** seront automatiquement chargés et devront être payés avant la fin de la semaine en cours.
- Si l'enfant est laissé au service de garde avant 7h, des frais de **5,00\$ seront chargés** par tranche de 5 minutes d'avance.
- Si l'enfant n'est pas récupéré après 18h, des frais de **5,00\$ seront chargés** par tranche de 5 minutes de retard.
- En cas de retard de paiement, nous annulerons la semaine de camp de jour suivante au dossier de l'enfant, sans possibilité de remboursement.

Retard et départ hâtif

- Dans le cas où un enfant arrive en retard un matin de camp de jour, peu importe la raison, l'équipe de coordination doit en être **avisée le plus rapidement possible**. Le jour d'une grande sortie, si l'enfant arrive après le départ de son groupe (vers 9h), il devra soit se faire reconduire jusqu'au lieu de la sortie par un parent, soit repartir avec celui-ci. En aucun cas un remboursement ne sera octroyé si la journée de sortie est manquée.
- Pour autoriser un parent à quitter le camp avec son enfant avant la fin de la journée du camp de jour, l'équipe de coordination doit avoir une **preuve écrite du parent** le matin même ou avant avec le nom de l'enfant, son âge, la date et l'heure du départ, ainsi que la raison du départ. Cette procédure a pour but de s'assurer que l'enfant est disponible au moment de l'arrivée des parents, que le gardien légal de l'enfant autorise le départ, et que le parent nous décharge de toute responsabilité à partir du moment du départ.

Absence d'un/des enfants

- Les présences sont prises tous les matins à l'arrivée des enfants au service de garde et elles sont reprise à l'arrivée des enfants dans leur groupe de jour.
- Dans le cas où votre enfant devait s'absenter au camp, merci de nous aviser en contactant la réception du SLAB. L'information sera transmise aux coordonnateurs et à l'animateur de votre enfant.
- Dans le cas d'une absence non planifiée, le SLAB ne fait pas d'appel de suivi en cas d'absence de votre enfant en matinée. Il est de la responsabilité des parents de s'assurer que l'enfant se présente à l'accueil du service de garde ou du camp de jour et que sa présence soit inscrite sur la liste de présence. Si votre enfant se rend seul au camp de



SERVICE DES LOISIRS ANGUS-BOURBONNIÈRE



jour, il est sous notre responsabilité une fois que sa présence est enregistrée par les animateurs.

- Bien que nous ne faisons pas de suivis des absences, si vous souhaitez que votre enfant vous contacte à son arrivée, il peut en faire la demande à la réception. Il nous fera plaisir de l'aider à vous joindre.
- Pour joindre la réception du SLAB :
 - En tout temps : info@slabrosmeont.org
 - Entre 9h et 12h30 et 13h30 à 21h : 514-903-7522, poste 0

Modalités de paiement

Lors des pré-inscriptions, seule l'option en ligne est disponible pour s'inscrire. Lors des inscriptions, les options en ligne, par téléphone et en personne sont disponibles.

- Par téléphone : Visa ou MasterCard
- En ligne : Visa ou MasterCard
- En personne : Visa ou MasterCard, débit et argent comptant

Annulation

- Avant la rencontre de parents (jeudi 6 juin), les frais d'inscription (chandail) et les frais pour un deuxième chandail sont remboursables ; **passé cette rencontre, aucun de ces frais n'est remboursable.**
- Avant le mercredi midi précédent le début du camp de jour (soit le 21 juin), tous les frais du camp de jour et du service de garde à l'exception du frais administratif (chandail et matériel) sont remboursables.
- Lorsque le camp est commencé, seuls les frais de camp de jour et de service de garde sont remboursés si la demande de remboursement est faite **par écrit avant le mercredi 12h** de la semaine qui précède la semaine de remboursement visée.
- En tout temps, passé le premier lundi de la première semaine du camp (25 juin), des **frais administratifs de 10%** sont conservés lors d'une annulation.
- Vous pouvez nous envoyer vos demandes par courriel au : info@slabrosemont.org, par téléphone au : 514-903-7522, ou la remettre en personne au bureau de l'accueil du 2^e étage du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme au Service des Loisirs Angus-Bourbonnière.

MATÉRIEL

L'enfant doit **obligatoirement** avoir en sa possession à chaque jour :

- Vêtements d'été sportifs, souliers de course **fermés avec bas.**
- Dans son sac à dos : maillot de bain, serviette de plage, bouteille d'eau, crème solaire, chapeau ou casquette, **lunch froid ou Thermos**, 2 collations, imperméable pour les jours de pluie.

Il est préférable que les effets personnels de l'enfant soient identifiés.

Le chandail de camp des Stoukises 2024 est obligatoire pour les grandes sorties. Pas de chandail, pas de sortie, et ce, sans possibilité de remboursement !

Matériel **INTERDIT** au camp de jour :

- Nourriture contenant des noix ou des arachides
- Robes ou jupes
- Sandales
- Bottes de pluie et parapluies
- Jouets et jeux personnels
- Livre
- Cellulaire
- Lecteur de musique électronique
- Tout appareil électronique
- Objets contondants ou d'autodéfense

Tout objet jugé inacceptable trouvé en possession d'un enfant sera confisqué pour la journée et les parents seront contactés. Les procédures disciplinaires nécessaires seront appliquées lors d'une récidive.

PROTOCOLE DISCIPLINAIRE

Le camp de jour Les Stoukises propose des activités plaisantes et agréables pour les jeunes. Pour garder l'harmonie parmi les enfants, les animateurs établissent pour leur groupe des règles de conduite appelées *Code de vie*. Les enfants doivent respecter ces règles, et des conséquences sont établies pour ceux qui ne coopèrent pas. Dans les cas où l'enfant récidive après l'application des conséquences, les coordonnateurs ont établi un protocole disciplinaire à l'extérieur du groupe.

Avant chaque étape, l'animateur aura suivi le code de vie établi pour le groupe, aura fait les avertissements adéquats et aura appliqué les conséquences nécessaires.

Étape 1

L'enfant est pris en charge au bureau des coordonnateurs et il devra discuter de son comportement non conforme. Il sera tenu d'expliquer son comportement, devra comprendre ce qu'il a fait et déterminer les actions à prendre pour s'améliorer. Un rapport sera rédigé par l'animateur et signé par le coordonnateur responsable.

Étape 2



SERVICE DES LOISIRS ANGUS-BOURBONNIÈRE



L'enfant est pris en charge par un coordonnateur et il devra discuter de son comportement non conforme. Le coordonnateur rédigera un rapport et contactera les parents. L'enfant aura un temps de réflexion en dehors du groupe. Le rapport sera signé par le coordonnateur responsable.

Étape 3

L'enfant est pris en charge par un coordonnateur et il devra discuter de son comportement non conforme. Le coordonnateur contactera les parents. L'enfant sera suspendu une journée et, selon la gravité du comportement, la journée de la grande sortie de la semaine, dû à ses agissements, et ce, sans possibilité de remboursement. Le rapport sera signé par le coordonnateur responsable et une copie sera remise au parent.

Étape 4

L'enfant est pris en charge par un coordonnateur et il devra discuter de son comportement non conforme. Le coordonnateur contactera les parents. L'enfant ne sera pas admis au camp de jour pour les 5 prochains jours, et ce, sans possibilité de remboursement. Le rapport sera signé par le coordonnateur responsable et la direction et une copie sera remise au parent.

Étape 5

L'enfant est pris en charge par la direction et le coordonnateur en charge. Le parent sera contacté. L'enfant ne sera pas admis au camp de jour pour le reste de la saison, et ce, sans possibilité de remboursement.

En cas de comportement non conforme d'une grande gravité, nous nous réservons le droit de passer directement à une étape subséquente.

En tout temps, si l'enfant se voit privé de camp de jour pour des mesures disciplinaires (suspension ou expulsion) aucun remboursement ne sera fait.

COMMUNICATION

Chaque vendredi, vous recevrez **par courriel** un journal pour vous informer des activités de la semaine suivante (**pour vérifier votre adresse courriel, vous pouvez vous rendre sur notre site d'inscription, dans votre compte personnel**). Il contient également des informations pour la prochaine animation, des notes et rappels pour les semaines à venir, etc. Le journal sera également disponible sur le site Internet et sur la page Facebook du SLAB. De plus, une version papier, pour consultation, sera laissée à l'accueil du SLAB.



SERVICE DES LOISIRS ANGUS-BOURBONNIÈRE



Le journal n'est pas un outil de communication infaillible, mais très pratique pour voir les événements à venir. Vous êtes invités à le consulter régulièrement pour vous tenir informés.

ENFANT MALADE / BLESSÉ / CONTAGIEUX

Malaise / maladie

Un enfant qui présente des signes de faiblesse ou informe un animateur qu'il ne se sent pas bien sera mené aux coordonnateurs pour l'application des premiers soins. Dans le cas d'une faiblesse légère, passagère ou soignable selon les connaissances des coordonnateurs présents, l'enfant sera gardé dans leur bureau jusqu'à la fin de la journée, ou jusqu'à ce que les symptômes disparaissent et que l'enfant se sente mieux. Un rapport d'intervention sera rempli par le coordonnateur et remis au parent.

Dans le cas d'une faiblesse grave, ou dépassant les connaissances du coordonnateur, le parent sera immédiatement contacté, ainsi que les premiers répondants si la situation l'exige.

Blessure

Un enfant qui se blesse pendant les heures du camp de jour ou du service de garde est soigné immédiatement par les animateurs ou les coordonnateurs. Dans tous les cas de blessure, un rapport d'accident est rempli par la personne ayant prodigué les premiers soins et un témoin signe le rapport. Si la blessure est superficielle ou mineure, les premiers soins seront faits à l'enfant, mais les coordonnateurs ne contacteront pas les parents.

Si la blessure est plus grave, les mesures nécessaires pour soigner l'enfant seront prises et les parents seront contactés lorsque la situation sera stabilisée.

Poux

Les camps de jour en général sont un milieu propice à la propagation de poux. Les animateurs et les coordonnateurs préviennent du mieux qu'ils le peuvent la propagation, mais il y a souvent des cas de contamination malgré tout. Par mesure de prévention, les enfants aux cheveux longs **devraient les attacher en tout temps.**

Dans le cas où un enfant est reconnu comme touché, les parents seront contactés et devront venir chercher l'enfant **immédiatement**. L'enfant demeurera avec les coordonnateurs et ne pourra pas participer aux activités jusqu'à l'arrivée du parent. Une vérification par un coordonnateur **et** le parent sera faite au retour de l'enfant. S'il y a encore présence de lentes ou de poux, l'enfant sera retourné chez lui.

Maladie contagieuse

Un enfant présentant des symptômes associés à une maladie virale ne devrait pas être envoyé au camp. Si l'enfant fait de la fièvre, touse ou mouche, il peut être contagieux et



SERVICE DES LOISIRS ANGUS-BOURBONNIÈRE



contaminer d'autres enfants ou les animateurs. Pour éviter ce risque, merci de garder votre enfant chez vous.

Dans le cas d'un enfant présentant des symptômes liés à la Covid-19, le protocole en place sera appliqué. **Toutefois, en aucun cas, votre enfant ne sera testé pour la Covid-19 par un membre de l'équipe** de camp de jour, puisque le personnel n'est pas habilité à donner des traitements médicaux. Le test devra être fait à la maison, par le parent ou le tuteur légal de l'enfant.

Prise de médicament

Le camp de jour les Stoukises ne fournit pas de médicament en vente libre et n'entrepose pas de médicaments. Aucun médicament ne peut être pris sans l'autorisation écrite des parents.

Dans le cas de jeunes ayant besoin de médication pour des raisons médicales, les parents doivent contacter les bureaux administratifs du SLAB avant le début du camp. Les parents doivent ensuite remplir le formulaire d'autorisation de prise d'un médicament afin que l'enfant puisse avoir son médicament selon le dosage prescrit et à l'heure recommandée.

Pour les enfants allergiques qui ont une dose d'adrénaline (ex. : Épipen, Ana-Kit), l'animateur s'assure que l'enfant l'a toujours sur lui.

Les informations médicales de chaque enfant sont transmises aux animateurs afin que ces derniers soient au courant des enfants qui ont en leur possession une dose d'adrénaline ou qui ont l'autorisation de prendre des médicaments durant la journée (la fiche d'autorisation doit être complétée et l'équipe administrative au courant).

REÇU D'IMPÔTS

Les frais de notre camp de jour sont admissibles à un crédit d'impôt pour frais de garde. Le taux du crédit d'impôt remboursable varie entre 26% et 75% selon votre revenu. À l'hiver, nous vous émettrons un relevé 24 (pour les frais de garde de l'année précédente) pour que vous puissiez ajouter ces frais à votre déclaration de revenus. **Le relevé 24 sera accessible sur votre compte en ligne du SLAB.** Veuillez prendre note que par souci de l'environnement, aucun relevé 24 n'est envoyé par la poste. Pour éviter des retards dans la production de ce relevé, veuillez-vous assurer d'avoir transmis ou inscrit les bonnes informations lors de l'ouverture de votre dossier (nom et prénom écrit correctement, date de naissance complète, numéro d'assurance sociale du / des parent(s) et répartition du montant adéquate). **Veuillez prendre note que si nous n'avons pas votre numéro d'assurance sociale, nous ne pouvons pas vous émettre de Relevé 24.** Le numéro doit donc demeurer dans votre dossier afin que la production des Relevé 24 se fasse sans retard.

Merci et bon été!

Le personnel de coordination et la direction